

Nantes, le 17 décembre 2020

Transports

## La Région négocie avec SNCF une baisse significative des coûts de circulation des TER et maintient son calendrier d'ouverture à la concurrence

Au terme de longues négociations sur le renouvellement de la convention d'exploitation des TER, la Région et la SNCF sont parvenues à un accord dont les conditions sont plus favorables pour la Région et ses habitants que la convention actuelle.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Pour la première fois, une baisse sensible des coûts SNCF pour la circulation des trains de 10% dès 2021 et pour les années suivantes
- Dans le même temps, une augmentation de près de 11% des trains circulés d'ici 2023, dont +5% dès 2021
- Ainsi, en 2023, le coût forfaitaire versé par la Région à SNCF pour la circulation des TER sera inférieur à celui versé en 2020, malgré un nombre de trains circulant en hausse.
- Un rééquilibrage des autres mécanismes financiers de la convention, notamment en cas de suppressions de trains (déplafonnement des pénalités versées).
- Cette convention s'appliquera pour une durée de 10 ans, en parallèle de l'ouverture progressive du réseau régional à la concurrence à partir de 2024 et jusqu'en 2031.

*« Nous touchons ainsi les bénéfices de notre choix politique d'ouvrir à la concurrence avant même sa mise en œuvre. Nous avons obtenu de la SNCF qu'elle fasse des concessions qu'elle n'aurait jamais faites sans cette perspective. Les habitants des Pays de la Loire sont gagnants. La preuve est faite concrètement que la concurrence permet effectivement de faire mieux avec moins d'argent public. Cela valide la décision de l'ouverture à la concurrence. Ce n'est plus un slogan. C'est du concret ! »,* précise Roch Brancour, vice-président en charge des Transports, mobilités et infrastructures.

**CONTACT PRESSE - Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97